

**Generationeninitiative, case postale 2513, 8401 Winterthur**

**Initiative populaire fédérale 'Oui à des rentes pérennes et équitables (initiative générations)'** (publiée dans la Feuille fédérale le 7 septembre 2021).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

la Constitution est modifiée comme suit:

Art. 112, al. 2, let. e

<sup>2</sup> Ce faisant, elle respecte les principes suivants :

e. l'âge de référence (âge ordinaire de la retraite) est adapté périodiquement ; le critère déterminant est l'évolution de l'espérance de vie.

Art. 113, al. 2, let. f à i

<sup>2</sup> Ce faisant, elle respecte les principes suivants :

f. les rentes de vieillesse sont financées par le système de capitalisation ; une redistribution contraire à ce système est évitée ; ainsi, les retraités et les personnes actives partagent une responsabilité vis-à-vis des générations futures ;

g. les rentes expectatives et les rentes en cours sont périodiquement adaptées en fonction du rendement des placements, du pouvoir d'achat et de l'espérance de vie ; le critère déterminant est la situation financière des institutions de prévoyance ;

h. l'âge de référence (âge ordinaire de la retraite) est adapté périodiquement ; le critère déterminant est l'évolution de l'espérance de vie ;

i. les personnes exerçant une activité à temps partiel ne sont pas désavantagées.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

*Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:*

Bachmann Josef, Steinberggasse 54, 8400 Winterthur; Bachmann Chantal, Reservoirstrasse 25, 8442 Hettlingen; Bächtold Leroy, Blumenweg 12, 8008 Zürich; Baumann Othmar, Rebhaldenstrasse 2, 8303 Bassersdorf; Cavalli Virginie, Chemin des cèdres 9, 1004 Lausanne; Egger Mike, Wislistrasse 1c, 9442 Berneck; Eugster Patrick, Schlosshofstrasse 19, 8400 Winterthur; Gerber Andreas, Flühbach 374, 3537 Eggwil; Haller Tanja, Konsumstrasse 1, 4104 Oberwil; Hartmann Heinz, Mugerematt 5, 6330 Cham; Hausammann Margot, Bühlwiesenstrasse 17, 8052 Zürich; Hüppin Lukas-Fritz, Alte Mühle 19, 8855 Wangen; Krähenbühl Michael, Moosstrasse 26A, 3302 Moosseedorf; Lütolf Samuel, Riedappel 8, 6403 Küssnacht; Moser Eve, Ufmattenstrasse 12, 8303 Bassersdorf; Roten Noémie, Langackerstrasse 68, 8057 Zürich; Ruch Peter, Kelmattstrasse 14, 6403 Küssnacht; Schwald Alain, Lettenstrasse 31, 8037 Zürich; Staehelin Rudolf, Chemin des Rannaux 15, 1297 Founex; Stanek Vera, Seuzacherstrasse 78, 8400 Winterthur; Steurer Walter, Loorenstrasse 60, 8053 Zürich; Trachsel David, Urs Graf-Strasse 11, 4052 Basel; Racine Melanie, Industriestrasse 34, 4528 Zuchwil; Renz Ulrich, Sonnenbergstrasse 7, 8400 Winterthur; Weibel Thomas, Kottenrainweg 7, 8810 Horgen; Weisser Veronica, Bachtelstrasse 20, 8808 Pfäffikon; Pelli Fulvio, Via Ferruccio Pelli 10, 6900 Lugano

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 7 mars 2023.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Sceau



Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 7 mars 2023 au:

**Generationeninitiative**, case postale 2513, 8401 Winterthur.

Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.